

Garantie Harmonie Santé Partenaires

«dite responsable» respectant la loi du 13/08/2004 et ses décrets d'application Régime Général et Régime Social des Indépendants

Soins médicaux et paramédicaux

Consultations, visites : généralistes et spécialistes
Auxiliaires médicaux : infirmier(s), kinésithérapeutes...
Ambulances, véhicules sanitaires légers ...

Niveau 1*

Niveau 2*

Niveau 3*

Pharmacie

vignettes bleues
vignettes blanches
vignettes orange

Analyses et examens

Actes médicaux techniques et d'échographie
Actes d'imagerie dont ostéodensitométrie acceptée
Examens de laboratoires

Appareillages et accessoires médicaux

Orthopédie, appareillages et accessoires médicaux acceptés par le régime obligatoire
prothèses auditives
+ Forfait supplémentaire achat prothèses auditives
Achat fauteuil pour handicapés physiques

Cures thermales

Frais de cure (surveillance médicale, soins) hors milieu hospitalier
Forfait supplémentaire

Hospitalisation

Frais de séjour
Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique (hors maternité)
Ambulances, véhicules sanitaires légers...
Forfait journalier hospitalier ⁽¹⁾
Chambre particulière ⁽¹⁾
chambre particulière en ambulatoire ⁽²⁾
Frais d'accompagnant

Maternité

Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique
Chambre particulière
Indemnité de naissance

Optique (par année civile)

Enfant (- 18 ans)

monture
par verre unifocal faible correction
unifocal forte correction
multifocal toutes corrections

Adulte (18 ans et plus)

monture
par verre unifocal faible correction
unifocal forte correction
multifocal faible correction
multifocal forte correction

→ prise en charge de la mutuelle limitée à 2 verres/an

lentilles
opérations de chirurgie réfractive cornéenne

Dentaire

Soins, inlays-core
Prothèses fixes remboursables par le RO
Prothèses type céramique sur dents visibles (incisives, canines, pré-molaires)
Autres prothèses
Prothèses fixes non remboursables par le RO
Prothèses provisoires
Prothèses mobiles y compris plaque base métallique
Orthodontie acceptée par le RO
Orthodontie refusée par le RO
Implantologie
Parodontologie

Médecines douces

Ostéopathie et Chiropractie (maxi 30 € / séance)

Contraception féminine

Pilules, anneaux et patchs contraceptifs non remboursés par le RO (selon liste)

Prévention

Equilibre alimentaire - Diététique (maxi 20 € / séance)
Vie sans tabac - Sevrage tabagique
Vaccin anti-grippal
Autres vaccins (selon liste)
Actes de prévention pris en charge dans le cadre de la loi du 13 août 2004

Services à la personne

Informations, conseils et prestations d'assistance (cf. notice d'information ci-jointe)

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

150% (maxi 1200 € / an)

100%

100%

100%

100%

Frais réels

Frais réels

30 €/jour

100%

100%

100%

29 €

de 22 € à 24 €

de 32 € à 45 €

de 40 € à 58 €

31 €

de 26 € à 27 €

de 42 € à 46 €

de 49 € à 51 €

de 62 € à 70 €

de 50 € à 101 €

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

100%

150% (maxi 1200 € / an)

100%

100%

100%

100%

Frais réels

Frais réels

40 €/jour

15 €/jour

30 €/jour

100%

100%

40 €/jour

44 €

de 52 € à 54 €

de 87 € à 100 €

de 100 € à 118 €

61 €

de 56 € à 57 €

de 97 € à 101 €

de 114 € à 116 €

de 157 € à 165 €

de 150 € à 201 €

350 €/oeil

350 €/oeil

100%

100%

300%

200%

200 €

40 €

40 €

250%

200%

100 €/an

400 €/an

150 €/an

90 €/an

90 €/an

60 €/an

60 €/an

60 €/an

60 €/an

frais réels

frais réels

40 €/an

100%

100%

100%

100%

100%

100%

130%

100%

100%

100%

100%

100%

130%

130%

100%

150%

150%

300 €/appareil

150% (maxi 1200 € / an)

100%

100 €/an

100%

130%

100%

Frais réels

Frais réels

50 €/jour

15 €/jour

30 €/jour

130%

50 €/jour

120 €

44 €

de 52 € à 54 €

de 87 € à 100 €

de 100 € à 118 €

61 €

de 56 € à 57 €

de 97 € à 101 €

de 114 € à 116 €

de 157 € à 165 €

de 150 € à 201 €

350 €/oeil

350 €/oeil

100%

100%

300%

200%

200 €

40 €

40 €

250%

200%

100 €/an

400 €/an

150 €/an

90 €/an

90 €/an

60 €/an

60 €/an

60 €/an

60 €/an

frais réels

frais réels

40 €/an

100%

100%

100%

100%

100%

100%

Les pourcentages indiqués s'appliquent au tarif de responsabilité ou à la base de remboursements du régime obligatoire en vigueur au 01/01/2014, dans le cadre du parcours de soins coordonné. Pour les limites de prise en charge, se reporter au tableau contractuel de la garantie choisie. La participation forfaitaire de 1 € et les éventuelles franchises applicables au 1^{er} janvier 2014 ne sont pas prises en charge. * Total y compris Régime Obligatoire (à titre indicatif)

(1) prise en charge limitée à 45 jours par année civile et par bénéficiaire. (2) Le séjour doit être réalisé dans le cadre d'une hospitalisation avec anesthésie et/ou chirurgie ambulatoire sans nuitée. Si établissement conventionné avec accord tarifaire, la mutuelle prend en charge dans les limites des tarifs de l'accord.